

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties  
Genève (Suisse), 17 – 28 août 2019

**Comité II**

Examen de la Convention

PROJET DE DÉCISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

*Le présent document a été préparé par un groupe de travail composé de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique, du Kenya, du Namibie, du Niger, du Sénégal, de la République démocratique du Congo, de l'Union Européenne et du Zimbabwe, sur la base du document CoP18 Doc 11 après discussion à la deuxième séance du Comité II (voir le document CoP18 Com. II Rec. 2).*

**À l'adresse du Comité permanent**

- 18.XX Le Comité permanent [examine la nécessité de mener] [initie] un examen ciblé de l'application de la Convention, en tenant compte de l'examen précédent de la Convention et les mécanismes d'examen de la CITES existants et, s'il y a lieu, prépare une proposition chiffrée, comprenant un projet de cahier des charges, pour examen à la 19e session de la Conférence des Parties.